INTEGRAL MANAGEMENT CONSULTING SARE



B.P.4561 Yaoundé – Tél : 222 219 394/696 56 90 41
E-mail : intmaconsulting@gmail.com/info@intmaconsulting.com
Web site: www.intmaconsulting.com



PROJET DE CONTRAT DE PRESTATION DES SERVICES INTELLECTUELS N°001/IMC/DG/DF du 01/03/2023 OBJET DU CONTRAT ACCOMPAGNEMENT COMPTABLE ET FISCAL DE LA SOIETE KIAMA S.A.

Le Cabinet Integral Management Consulting (IMC), ayant fait élection de domicile dans ses locaux sis à Yaoundé, Titi Garage BP : 4561 Yaoundé ; Tel : (+237) 222 219 394/696 56 90 41/675 380 737; Email: intmaconsulting@gmail.com, représenté par Mme MBALA née TIOBOUO TEMDEMNOU Estelle, Directrice associée; CNI N°000456070 désigné « LE CONSEIL » ; D'une part,

Aussi, les parties conviennent et arrêtent ce qui suit.

ARTICLE 1: OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet : l'accompagnement comptable et fiscal de KIAMA S.A.

ARTICLE 2: DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'étend sur un an renouvelable d'accord parties. Cette période va correspondre à la révision comptable et fiscale, parallèlement à la saisie et l'imputation des écritures comptables sur tout l'exercice 2023 suivi du montage de la DSF.

ARTICLE 3: RESPONSABILITES DU CLIENT

Le Client s'engage sur la durée du contrat à:

- Fournir dans les délais toutes les informations et documents nécessaires à la réalisation de la mission ;
- -Régler les factures d'assistance dans le délai contractuel ;
- Fournir le matériel didactique nécessaire à cet accompagnement
- -Collaborer avec le conseil pour établir un planning détaillé des activités dès la signature du contrat.

ARTICLE 4: RESPONSABILITE DU CABINET

Le Cabinet s'engage sur la durée du contrat à :

- Définir et mettre en œuvre un schéma d'optimisation fiscal pour KIAMA S.A;

Registre de Commerce : RC/YAE/2019/M/39

NIU: M011812672717K

INTEGRAL MANAGEMENT CONSULTING SARK

FORMATIONS CONSEIL STUDES

B.P.4561 Yaoundé - Tél : 222 219 394/696 56 90 41

 $\hbox{E-mail: intmaconsulting@gmail.com/info@intmaconsulting.com}$

Web site: www.intmaconsulting.com

- Assurer la révision des comptes en vue de déceler et corriger les manquements dans la comptabilité de janvier à ce jour ;
- Concilier la comptabilité et la fiscalité ;
- Faire une revue du système de gestion de la paie et proposer des améliorations pour générations automatique des bulletins de paie ;
- Arrêter les exercices comptables 2021 et 2022 ;
- Minimiser le risque d'un redressement fiscal futur ;
- Collaborer avec le client pour établir un planning détaillé des activités dès la signature du contrat.

ARTICLE 5: REMUNERATION ET REGLEMENT

- 5.1 Pour ce qui est de la saisie et de l'imputation pour 2023, le client versera des honoraires mensuels de 110 000 (cent mille) F CFA.
- Pour ce qui est du montage de la DSF, le client versera le montant total de 300 000 (trois-cents mille) F CFA.
- La rémunération susmentionnée couvrira les honoraires, les frais de communication et les frais de déplacement. Tout autre frais supplémentaire (reprographie, achat de fournitures de bureau...) sera à la charge du client.

ARTICLE 6: RESILIATION

Les parties se réservent expressément le droit de résilier par notification écrite le présent contrat avec effet immédiat, si l'une d'entre elles venait à manquer gravement aux obligations qui lui incombent.

ARTICLE 7: DISPOSITIONS FINALES ET REGLEMENT DE CONFLITS

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable tous litiges qui pourraient survenir, et à trouver une issue amiable avant toute saisine des juridictions compétentes au Cameroun. En cas d'échec de l'arrangement à l'amiable, les juridictions territorialement compétentes seront celles de la ville de Yaoundé.

ARTICLE 8: CONFIDENTIALITE

Le cabinet s'engage à faire preuve de professionnalisme, de confidentialité et de respect du secret professionnel. Il devra se référer à son client pour toutes autres démarches.

Fait à Yaoundé, le 14/06/2023.

Pour le Client

Pour le Cabinet IMC

Registre de Commerce: RC/YAE/2019/M/39

NIU: M011812672717K